



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

L'« ubérisation » du secteur des officines de pharmacie

Question écrite n° 15496

Texte de la question

M. Lionel Tivoli alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la libéralisation de la vente des médicaments en ligne. Dans son discours de politique générale, M. le Premier ministre a annoncé sa volonté de « déverrouiller l'économie pour conquérir de nouvelles libertés » et de préparer « un projet de loi au printemps pour déverrouiller certaines professions comme la vente en ligne de médicaments pour les pharmacies ». Il y a 10 ans, Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie, envisageait déjà de déréguler le secteur de la pharmacie d'officine et il y a 4 ans, c'est le ministre de l'économie, M. Bruno Lemaire, qui proposait de libéraliser la vente en ligne de médicaments par la création de plateformes. Il s'agit là d'une nouvelle « ubérisation » de l'économie. Cette libéralisation de la vente en ligne est dangereuse dans la mesure où elle coupe elle rompt un lien social entre le patient et son officine et, sous prétexte de simplifier l'accès aux soins, elle fera du médicament un bien de consommation comme les autres, menacera la présence indispensable des pharmacies, lieu de conseils avisés, sur le territoire national et aggravera l'empreinte carbone assurément au travers de la logistique de commandes et de livraison nécessaire *ad hoc*. L'annonce de M. le Premier ministre va donc à l'encontre de l'orientation prise par le secteur de la pharmacie d'accompagner le patient au quotidien dans la bonne compréhension de son traitement. Cette annonce est également en contradiction avec l'objectif gouvernemental déclaré de « sobriété médicamenteuse ». Il lui demande si l'« ubérisation » du secteur de la pharmacie est la solution pour répondre aux pénuries de médicaments et de désertification médicale.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tivoli](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15496

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1167

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)